



MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2020

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,

L'article 176,2,2 du Code municipal a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L. Ces derniers indiquent dans leur rapport que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Trois-Rives, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Trois-Rives de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020 indiquent que les revenus de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 1 595 942 \$ alors que les charges totalisent 1 450 671 \$. En tenant compte des éléments de fonctionnement seulement, l'excédent de l'exercice à des fins fiscales est de 75 441 \$ (72 886 \$ pour la Municipalité et 2 555 \$ pour la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui fait partie de notre périmètre comptable).

Les informations qui suivent concernent uniquement l'administration municipale.

L'excédent de fonctionnement accumulé est de 632 211 \$ à la fin de l'année 2020.

Les dépenses en immobilisation ont totalisé 243 603 \$ en 2020. En voici la liste :

- Génératrice pour la Coopérative de solidarité de Mékinac ;
- Asphaltage d'un kilomètre sur le chemin du Lac-Mékinac;
- Équipement informatique bureau inspectrice.

Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons utilisé les revenus de fonctionnement et reçu des subventions comme: Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, Fonds de soutien au développement du territoire FSDT 09-060 et Préparation aux sinistres.

La Corporation de développement durable Mékinac (pont Mékinac) nous a remis une aide financière de 5 070 \$ en 2020.

La Municipalité a reçu les subventions suivantes pour l'aider à réaliser plusieurs travaux de voirie :

- Le Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 68 431 \$;
- Le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, des subventions : 6 000 \$, 15 000 \$ et 18 010 \$;
- Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 65 200 \$;
- Le Programme d'aménagement durable des forêts, une subvention de 20 000 \$;
- Le Programme d'aide aux inondations 2 769 \$.

En 2020, la Municipalité a remis le montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac, soit 597 \$. Elle a aussi accordé 4 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Mékinac, comme aide financière, pour une dixième année sur un total possible de 10 ans. La Coopérative a également bénéficié d'un montant supplémentaire équivalent à la taxe foncière de son immeuble, soit 977 \$. La Municipalité a déboursé 4 387 \$ pour l'électricité et l'installation de la génératrice à la Coopérative.

Afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité, le Gouvernement du Québec nous a remis une aide financière d'un montant de 27 627 \$. Cette somme a été utilisée pour compenser les pertes de revenus, par exemple l'intérêt sur les comptes de taxes, l'application des mesures sanitaires et l'adaptation des bâtiments et des équipements.

Malgré une année difficile en contexte de pandémie, la Municipalité a réussi à éviter des hausses de taxes pour les citoyens et les entreprises et à conserver des services de qualité.

Je vous remercie de votre attention.



Lucien Mongrain, maire
Présenté à la séance du 7 juin 2021